

Invitation à l'Assemblée Générale de Kudelski S.A.

Par la présente, nous invitons les actionnaires de notre société à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 8 avril 2014 à 14 heures, au siège de la société, Route de Genève 24, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne.

Ordre du jour

1. **Approbation du rapport de gestion (composé des comptes annuels de Kudelski S.A., des comptes consolidés du Groupe et du rapport annuel 2013)**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion (composé des comptes annuels de Kudelski S.A., des comptes consolidés du Groupe et du rapport annuel 2013).

2. **Emploi du bénéfice au bilan de Kudelski S.A.**

Le Conseil d'administration propose :

Chiffres en milliers	Réserve d'apport de capital	Bénéfice au bilan
Réserves disponibles	29'877	226'519
Distribution ordinaire:		
- CHF 0.30 (dont CHF 0.20 prélevés sur la réserve d'apport de capital et CHF 0.10 sur le bénéfice au bilan) sur 49'158'230 * actions au porteur	-9'832	-4'916
- CHF 0.03 (dont CHF 0.02 prélevés sur la réserve d'apport de capital et CHF 0.01 sur le bénéfice au bilan) sur 46'300'000 actions nominatives	-926	-463
Report à compte nouveau	19'119	221'140

* Ce chiffre représente le nombre d'actions au porteur portant dividende au 31 décembre 2013. Il peut varier en fonction de l'émission d'actions nouvelles suite à l'exercice de droits d'option ou de droits de souscription dans le cadre du capital conditionnel de la société entre le 1 janvier 2014 et la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Sous réserve de l'acceptation de la proposition, la distribution sera versée le 16 avril 2014 sur présentation du coupon No 12 (prélèvement de CHF 0.20 sur la réserve d'apport de capital) et du coupon No 13 (prélèvement de CHF 0.10 sur le bénéfice au bilan). La distribution sur le bénéfice au bilan fera l'objet d'une retenue d'impôt anticipé de 35%.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction pour l'exercice 2013.

4. Élections au Conseil d'administration

En vertu des articles 3, 4 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres du Conseil d'administration et son Président.

Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement pour une période d'une année Messieurs Laurent Dassault, Joseph Deiss, Patrick Foetisch et André Kudelski, Madame Marguerite Kudelski et Messieurs Pierre Lescure, Claude Smadja et Alexandre Zeller en tant que membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration propose d'élire pour une période d'une année, Monsieur Alec Ross en tant que membre du Conseil d'administration.

5. Élection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire pour une période d'une année, Monsieur André Kudelski en tant que Président du Conseil d'administration.

6. Élections au Comité de rémunération et de nomination

En vertu des articles 7 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres du Comité de rémunération et de nomination du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement Messieurs Patrick Foetisch, Claude Smadja, Pierre Lescure, Alexandre Zeller et Joseph Deiss en tant que membres du Comité de rémunération et de nomination pour une période d'une année.

7. Élection du représentant indépendant

En vertu des articles 8 et 30 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit le représentant indépendant pour une période d'une année.

Le Conseil d'administration propose d'élire jusqu'au terme de la prochaine assemblée générale ordinaire Me Jean-Marc Emery, Notaire à Morges, en tant que représentant indépendant.

8. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée d'un an.

9. Augmentation du Capital conditionnel (droits d'option ou de souscription)

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le Capital conditionnel d'un montant de **Fr. 8'000'000.-** par l'émission de **800'000** actions au porteur A d'une valeur nominale de **Fr. 10.-**

L'article 6 des statuts est dès lors modifié comme suit :

Article 6 - Capital conditionnel (texte en vigueur jusqu'au 8 avril 2014)	Article 6 - Capital conditionnel (texte proposé)
<p>Le capital-actions sera augmenté d'un montant maximum de Fr. 2'463'150 par l'émission d'un maximum de 246'315 actions au porteur A d'une valeur nominale de Fr. 10 à libérer entièrement, au fur et à mesure de l'exercice des droits d'option ou des droits de souscription d'actions qui seront attribués aux collaborateurs de la société et des sociétés affiliées. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu. Les conditions d'option ou de souscription d'actions sont fixées par le conseil d'administration. L'émission à un prix inférieur aux conditions du marché est autorisée.</p>	<p>Le capital-actions sera augmenté d'un montant maximum de Fr. 10'463'150 par l'émission d'un maximum de 1'046'315 actions au porteur A d'une valeur nominale de Fr. 10 à libérer entièrement, au fur et à mesure de l'exercice des droits d'option ou des droits de souscription d'actions qui seront attribués aux collaborateurs de la société et des sociétés affiliées. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu. Les conditions d'option ou de souscription d'actions sont fixées par le conseil d'administration. L'émission à un prix inférieur aux conditions du marché est autorisée.</p>

10. L'article 7 al.1 des statuts - Capital autorisé

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour une durée de deux ans à compter de l'assemblée générale ordinaire 2014, l'autorisation qui lui avait été accordée d'émettre un capital autorisé d'un montant maximum de Fr. 40'881'640.

L'article 7 al.1 des statuts est dès lors modifié comme suit :

Article 7 al. 1 - Capital autorisé (texte en vigueur jusqu'au 15 mai 2014)	Article 7 al. 1 - Capital autorisé (texte proposé)
Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 15 mai 2014, d'un maximum de Fr. 40'881'640 par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 10 et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1 à libérer entièrement.	Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 8 avril 2016, d'un maximum de Fr. 40'881'640 par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 10 et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1 à libérer entièrement.

11. Modifications des statuts - Article 28 - Comptes annuels

Les articles 662a et suivants du code des obligations ayant été abrogés, le Conseil d'administration propose de modifier l'article 28 al. 2 des statuts comme suit :

Article 28 al. 2 - Comptes annuels	Article 28 al. 2 - Comptes annuels (texte proposé)
Les dispositions des articles 662a et suivants du Code des obligations sont applicables pour le surplus.	Les dispositions des articles 957a et suivants du Code des obligations sont applicables pour le surplus.

12. Divers

A. Documentations

Le rapport annuel 2013 ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires sur notre site internet www.nagra.com. Les actionnaires peuvent demander qu'un exemplaire leur soit adressé.

B. Droit de votes

Contre attestation de leur qualité d'actionnaires (justification de leur dépôt bancaire), les titulaires d'actions au porteur peuvent obtenir leur carte d'admission et de vote jusqu'au 2 avril 2014 auprès de Kudelski S.A., Bureau des actionnaires, (Tél : 021-7320400 ou Fax : 021-7320401). Les titres doivent être bloqués jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

C. Représentation et représentant indépendant

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un tiers disposant de la carte d'admission et de vote complétée par l'actionnaire ou par le représentant indépendant, Me Jean-Marc Emery, Notaire, Place Dufour 3, 1110 Morges.

Le représentant indépendant exercera les droits de vote conformément aux instructions des actionnaires. En l'absence d'instructions, il s'abstiendra.

Suivant l'article 11 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse du 20 novembre 2013, la représentation des actionnaires par un membre de la société ou par un dépositaire est interdite depuis le 1^{er} janvier 2014.

D. Transfert / logistique

Une navette de bus pour les actionnaires partira de la gare CFF de Lausanne à 13h15 pour Cheseaux et pour le retour : départ de Cheseaux pour la gare CFF de Lausanne à 17h15 - Merci de vous inscrire à l'adresse e-mail ci-après : Reception.Desk@nagra.com ou par téléphone au No 021-7320101.

Cheseaux, le 12 mars 2014

Kudelski S.A.

Au nom du Conseil d'administration

Le Président : A. Kudelski